

Evaluation de la coopération décentralisée entre le Syndicat Intercommunal de la vallée de l'Orge Aval (SIVOA) et la commune de Bitinkodji au Niger, de 2003 à 2013

Résumé

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA) conduit, depuis 2001, un programme de coopération décentralisée avec la commune de Bitinkodji, une commune de 30 000 habitants située à proximité de Niamey au Niger, avant-dernier pays le plus pauvre de la planète. Le pays est victime de la croissance accélérée de sa population, de la dégradation constante de ses ressources naturelles, sols, végétation, exacerbée par la pression anthropique, de la progression inexorable du désert, de l'exode des populations rurales appauvries vers les centres urbains, dont Niamey, la capitale et vers l'étranger (principalement les pays côtiers de l'Afrique de l'ouest). La faiblesse des ressources financières de l'Etat, comme celles des collectivités locales, ne permet pas de faire face aux multiples défis que le pays doit affronter.

Entre 2003 et 2013, le Syndicat a réalisé, dans la commune, deux programmes successifs, le Programme Educatif et Opérationnel de Développement Durable (PEODD) de 2004 à 2009 puis le Programme d'Appui au Développement Durable (PADD) de 2007 à 2013.

Doté d'un budget global de **1 150 374 €**, le programme a principalement porté sur 1) la protection de l'environnement et la lutte contre l'érosion, 2) l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, 3) la scolarisation des enfants et 4) le renforcement de la gouvernance locale. Ces programmes ont été exécutés par l'Agence Française des Volontaires du Progrès (AFVP)¹ et par l'ONG Eau Vive².

En 2014, le Syndicat a décidé de réaliser une évaluation finale externe de son programme. Il souhaitait, en effet, disposer, par le biais du processus évaluatif, « *de données de terrain et de témoignages et d'en tirer des conclusions en terme de pilotage et d'efficacité pour le travail à venir*³ ».

L'évaluation a été confiée au bureau d'étude français Inter Action développement durable, en association avec le bureau d'étude burkinabé GREFCO. Le processus évaluatif a été réalisé d'avril à décembre 2015, en France et au Niger.



I – Appréciation globale du programme

1. Stratégie et logique d'intervention

Les deux programmes successifs se sont appuyés sur les mêmes bases, *articulées de manière logique*, à savoir :

- La réalisation d'*investissements* dans le domaine des infrastructures, lutte contre l'érosion, protection de l'environnement, eau potable, assainissement, éducation ;
- Le renforcement des *capacités* des responsables afin d'assurer l'entretien et la pérennité de ces infrastructures, par le biais de la mise en place de comités de gestion des ouvrages réalisés ;
- L'amélioration de la *gouvernance locale* par le biais du renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage communale, la commune étant de création récente ;
- La *mobilisation partenariale* des services compétents de l'Etat nigérien.

2. Pertinence du programme

Compte tenu de la situation du pays en général, et de la commune de Bitinkodji en particulier, le programme du SIVOA sur la période est apparu *tout à fait pertinent*. Il prend en effet en compte certains des problèmes majeurs qu'affronte le Niger :

- Le problème de la *déforestation* et de la *dégradation* continue des sols ;
- Les *dégâts* provoqués par les eaux de ruissellement, consécutifs à la déforestation et à la dégradation des sols, qui provoquent l'ensablement des cours d'eau et la destruction des terres de culture des bas fonds ;

¹ Pour le PEODD uniquement

² Par le truchement de sa délégation Eau Vive Niger

³ CCTP de l'évaluation – SIVOA 2015

- Les difficultés d'accès à l'eau potable pour une population en constante augmentation (baisse des nappes phréatiques, manque de points d'eau) ;
- Les dramatiques conditions sanitaires des populations rurales ;
- Les conditions déplorables d'accueil des élèves dans les écoles rurales, dont une bonne partie sont encore des hangars de branchages ;
- Le manque de revenus des familles les plus pauvres, induisant un exode rural important des jeunes.

3. Cohérence du programme

Les actions mises en place dans le cadre des deux programmes successifs sont apparues *assez cohérentes* entre elles. L'évolution a été sensible entre le PEOOD davantage centré sur la sensibilisation et l'éducation, mais qui prend en charge des investissements stratégiques lourds (digue) et le PADD qui a pris en compte des problèmes comme l'assainissement qui avaient été négligés lors du PEOOD.

4. Efficience du programme

Les résultats sont, globalement, conformes à ce à quoi les élus, et leurs partenaires, tant français que nigériens, pouvaient s'attendre en fonction des moyens financiers et humains mis à la disposition des deux programmes. Sur l'ensemble de la période 2003-2013, les deux programmes ont touché une population importante de bénéficiaires :

- 10 500 habitants des 9 villages situés à proximité des 5 plateaux partiellement aménagés bénéficient d'une limitation de l'érosion, de nouveaux terrains de pâture pour les troupeaux et de la recharge des nappes phréatiques ;
- 16 500 habitants (55% de la population) bénéficient de l'eau potable issue des 13 puits et forages et de l'adduction d'eau de Saga Fondo ;
- 2 400 élèves sont sensibilisés au problème sanitaire induit par la défécation à l'air libre et bénéficient de latrines ;
- 5 400 habitants bénéficient des 360 latrines familiales réparties dans 7 villages ;
- 3 000 personnes bénéficient des 30 foyers améliorés construits en argile ;
- 33 familles (242 personnes) bénéficient des 11 puits qui emploient 88 maraichers ;
- 11 élus et 3 fonctionnaires municipaux ont été sensibilisés et formés à une meilleure gouvernance municipale, 18 personnes ont été formées à la bonne gestion de l'état civil ;
- Les élus des 3 communes du canton de Lamordé ont été sensibilisés à l'intérêt de l'intercommunalité.

5. Impacts et effets du programme

Le programme a, incontestablement, eu des *impacts et des effets positifs* pour l'amélioration des conditions de vie de la population de la commune de Bitinkodji, même s'il y a quelques limites, en particulier concernant les organisations de base (comités de gestion) et la gouvernance locale.

Parmi *les impacts positifs* les plus significatifs, on peut citer :

- La lutte contre l'érosion par le biais de la récupération de terres des plateaux latéritiques (908 Ha récupérés), grâce à une palette de techniques antiérosives à usage collectif (tranchées, banquettes, cordons pierreux) ;
- L'amélioration de la production maraîchère, donc une amélioration du revenu des producteurs maraîchers (88 producteurs), mais aussi un meilleur équilibre nutritionnel pour les familles (242 personnes bénéficiaires) ;
- Une meilleure disponibilité en légumes pour les consommateurs de la zone concernée mais aussi pour les consommateurs du marché urbain de Niamey, tout proche ;
- Un meilleur accès à l'eau potable grâce à la réalisation de la mini-adduction d'eau de Saga Fondo et à la réalisation des points d'eau (puits et forages), bénéficiant à 16 500 consommateurs ;
- De meilleures conditions d'hygiène et de santé grâce à l'amélioration de l'accès à l'eau potable ou au maraichage, mais aussi grâce à la réalisation de latrines familiales (360 latrines bénéficiant à 5 400 personnes) et de blocs sanitaires dans les écoles (24 latrines en 6 blocs dans 3 écoles) ;
- Un renforcement des capacités de groupes organisés de la population, en particulier dans le cadre des comités de gestion mis en place ;
- Une certaine sensibilisation à la protection de l'environnement (lutte contre l'érosion, assainissement, etc.) de l'ensemble de la population de la commune, à commencer par les deux équipes successives d'élus (2 fois 11 élus) mais également les enseignants, les élèves ;
- Une meilleure capacité de planification et de gestion pour les élus et autres acteurs locaux directement impliqués dans l'élaboration du 1^{er} Plan de Développement Communal (PDC) de la commune de Bitinkodji ou dans la formation à la gestion des actes d'état civil.

Des effets non prévus, mais très intéressants, de l'action d'aménagement antiérosif ont été constatés :

- la limitation des conflits entre éleveurs et agriculteurs dans les villages bénéficiaires des travaux d'aménagement antiérosif des plateaux ;
- la disponibilité, sur les plateaux, et grâce à la réalisation des banquettes, d'une ressource végétale spontanée, l'herbe « *hannam* » valorisée par les humains comme par le bétail ;
- l'extension spontanée des haies vives pour la protection des jardins contre les dégâts des animaux.

Parmi les limites, on peut mentionner :

- Le manque de résultats du programme de reforestation des plateaux ;
- L'échec de l'initiative visant à produire des ressources financières pour l'amélioration des infrastructures scolaires par la réhabilitation de moulins à céréales ;
- Le manque d'efficacité de la gestion des ouvrages (puits et forages) par les comités de gestion des points d'eau.

6. Evaluation du système d'acteurs

- Le Syndicat a su, dès le départ, jouer un rôle d'ensemblier et mobiliser d'autres collectivités de sa zone ;
- Limité par son champ de compétences, qui ne lui permettait pas d'intervenir dans des domaines prioritaires comme l'eau potable ou l'éducation, il a su impliquer d'autres collectivités, le (SIERH, Itteville), ce qui lui a permis de proposer un programme intégré de développement local durable ;
- Le choix de confier la maîtrise d'œuvre à deux associations françaises, l'AFVP et Eau Vive, très impliquées en Afrique de l'ouest et considérées comme performantes dans leur domaine, a été une initiative judicieuse ;
- L'implication de l'ONG Eau Vive, connue pour ses méthodes participatives et qui est proche des populations locales, a été une bonne option ;
- Sur le terrain, le partenariat mis en place par Eau Vive avec plusieurs services déconcentrés de l'Etat (Hydraulique, Génie rural, Education, Environnement) a porté ses fruits. Les relations sont bonnes et le partenariat efficace ;
- L'implication directe des populations, élément essentiel de la méthodologie de travail d'Eau vive, a été constante. On la retrouve dans tous les chantiers, sous des formes diverses, mais en général sous forme de travail (aménagements antiérosifs) ou d'apports de matériaux (latrines) ;

7. Appréciation du dispositif institutionnel

- En France, le dispositif mis en place par le Syndicat dès 2003 a été conforme aux règles habituelles. Il a été efficace et a permis aux partenaires d'atteindre les objectifs assignés ;
- On peut simplement déplorer que l'initiative prise en octobre 2007 par le Syndicat dans le cadre de sa « *Nouvelle stratégie de coopération décentralisée* », visant à mobiliser les communes et agglomérations membres, afin de financer un poste de chargé de mission Coopération, n'ait pas pu se poursuivre. L'initiative était pertinente. Le partenariat a bien fonctionné pendant 2 ans, puis la Communauté d'Agglo s'est retirée, puis la commune d'Athis-Mons ;
- Au Niger, un Comité partenarial de pilotage du programme, associant la préfecture, la commune, les services de l'Etat concernés et les opérateurs (AFVP/Eau Vive puis Eau vive seule) aurait du être mis en place. Cela n'a pas été le cas ;
- Eau Vive Niger, seul opérateur du programme PADD, a maintenu, et maintient encore, d'excellentes relations de travail avec les services déconcentrés de l'Etat (Hydraulique, Génie rural, Education, Environnement) mais ces relations ne se sont pas concrétisées au sein d'un comité de concertation.

8. Appréciation du dispositif financier

- Le programme de coopération s'appuie, tant lors de la première phase, le PEODD, que lors de la deuxième phase, le PADD, sur un dispositif financier classique qui ne pose pas de problème particulier ;
- C'est le Syndicat qui assume la charge de maître d'ouvrage. C'est lui qui fait les demandes de subventions, auprès du MAE (cas du PEODD) et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et c'est lui qui reçoit les contributions des autres collectivités, le Syndicat des Eaux de l'Hurepoix et la commune d'Itteville (projet PEODD) ou de Plessis-Pâté (projet PADD) et du Département de l'Essonne ;
- On peut, cependant, regretter, que le Syndicat n'ait pas fait appel à des cofinancements du ministère des Affaires étrangères pour le PADD, ce qui lui aurait permis de disposer d'une enveloppe financière un peu plus conséquente. En échange, l'Agence de l'eau a été mise davantage à contribution avec un apport qui est passé de 72 777 € pour le PEODD à 166 053 € pour le PADD ;
- On peut également noter la lourdeur du dispositif de contrôle financier exercé par le Syndicat ;

Jean Marie Collombon 23/12/2015 08:11

Con formato: Resaltar

- Les délais de paiement du trésorier-payeur sont également longs (jusqu'à 3 mois), ce qui pose de sérieux problèmes de trésorerie aux entreprises sous-traitantes de l'opérateur au Niger ;
- Le dispositif de production des rapports doit pouvoir être revu de manière à alléger le rythme des rapports et à les rendre plus précis et plus complets.

9. Appréciation de la méthode d'intervention

- La *démarche méthodologique* développée par Eau Vive pour ses projets a largement fait ses preuves, au Niger et ailleurs en Afrique. Elle semble cohérente et efficace. Eau Vive a cherché, en particulier, à associer dès le départ, et pour toutes les étapes, à la fois les bénéficiaires directs et les autres acteurs concernés, tels que les services de l'Etat et la municipalité (élus et fonctionnaires) ;
- Un *suivi de proximité* est assuré sur le terrain par les chargés de mission des opérateurs. Un chargé de projet est responsable de l'ensemble des actions du projet. Il est appuyé, sur le terrain, par un animateur qui peut communiquer dans les deux principales langues utilisées par la population ;
- Cependant, le renforcement des capacités des responsables des organisations de base (les comités de gestion) mises en place par le programme et destinées à assurer l'entretien et la pérennité des ouvrages, a semblé *insuffisant*, aussi bien pour les comités de gestion des points d'eau que pour les comités de gestion des puits maraichers ou des aménagements antiérosifs.
- Le comité de pilotage prévu n'a pas été mis en place et aucun processus d'évaluation en continu n'a pas conduit en dehors de l'évaluation interne de fin de programme.

II - Principaux constats

1. Lutte contre l'érosion et protection de l'environnement

Les deux programmes successifs ont donné de l'importance à ces thèmes. Le programme a réhabilité la digue de Roubiré. Il a contribué à l'aménagement antiérosif de 910 Ha de terres dégradées, à l'installation de 16 Km de haies vives, à la formation et à l'équipement de 4 pépiniéristes, au reboisement de 2,9 Ha et à la réalisation de 300 foyers améliorés. Ces actions ont été précédées par un travail de sensibilisation et d'animation qui a largement touché un public, surtout scolaire. Elles se sont appuyées sur les 9 comités villageois que le programme a mis en place pour la réalisation des travaux.

L'action la plus emblématique du PEOOD a été la réhabilitation de la digue de Roubiré, dont la destruction, en 1986, par les crues, avait enclavé toute une région. L'appréciation est *excellente* : l'ouvrage est plébiscité. La digue bénéficie directement à plusieurs milliers de villageois qu'elle a contribué à désenclaver. Elle contribue à réapprovisionner la nappe phréatique de la zone, qui alimente la population en eau potable et les jardins maraichers en eau d'irrigation. Elle améliore les conditions d'abreuvement des 10 000 têtes de bétail des villages voisins, comme des troupeaux transhumants.

Les aménagements antiérosifs ont eu de *bons résultats*. Ils contribuent à la limitation des phénomènes érosifs, à la régénération des sols, à la recharge des nappes. Des impacts positifs inattendus ont été notés : la colonisation des ces plateaux aménagés par une herbe sauvage consommée par le bétail et par les humains et la limitation des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Ces aménagements sont bien acceptés par les populations qui ont réalisé les travaux avec l'appui d'un programme « cash for work ». Elles en ont maintenant une bonne maîtrise technique. Il est, cependant, regrettable, que les comités de travaux n'aient pas poursuivi l'activité au delà de la fin de la contribution financière du programme.

L'implantation de haies vives a également donné des *résultats intéressants*. Elles évitent le déboisement induit par l'installation des haies d'épineux autour des jardins et des écoles. Si les aménagements collectifs ont été bien acceptés, il n'en a pas été de même des aménagements individuels tels que le « zai » ou les demi-lunes. Ces techniques, pourtant fort intéressantes, ne semblent pas avoir suffisamment essaimé au sein de la population. Le programme de reforestation a, par contre, été un *échec* du aux réticences des éleveurs Peulhs vis à vis de la mise en défens des terres de pâture, ainsi qu'à de mauvais choix de dates de transplantation. Certaines femmes, cependant, qui maîtrisent maintenant les techniques, produisent des plants pour leur usage personnel.

2. Accès à l'eau potable

Le programme a permis la réalisation d'une mini adduction d'eau (AEP) pour le village de Saga Fondo, chef lieu de la commune, ainsi que de 13 points d'eau (9 puits de grand diamètre à exhaure manuel et 4 forages équipés de pompe à pied) dans 13 villages. Il a aussi permis de sensibiliser et de former 45 villageois responsables des

comités de gestion de l'eau.

L'adduction d'eau de Saga Fondo, est constituée d'un forage, d'un château d'eau, d'une canalisation et de 4 bornes fontaines, auxquelles sont venus s'ajouter 47 robinets. L'ensemble du programme a permis l'accès à une eau de qualité pour une population de 16 500 bénéficiaires, soit plus de la moitié de la population de la commune.

L'appréciation d'ensemble est *excellente*, aussi bien pour l'adduction d'eau que pour les points d'eau. Les réalisations ont une bonne qualité technique et le nombre d'utilisateurs va bien au-delà de ce qui était programmé.

L'AEP, comme les puits de grand diamètre et les forages, ont permis l'amélioration de l'accès à l'eau pour des habitants qui utilisaient, précédemment, l'eau des mares ou du fleuve. L'accès à de l'eau potable a contribué à améliorer nettement la santé des habitants. Saga Fondo n'a plus connu un seul cas de choléra depuis l'installation de l'adduction. Il a aussi permis de libérer les femmes et les jeunes filles d'une tâche quotidienne très lourde.

La principale limite concerne la qualité insuffisante de la gestion des comités de l'eau par les usagers. Les responsables des points d'eau ont du mal à collecter les redevances destinées à l'entretien et aux réparations. Chaque point d'eau dessert, en moyenne, 1 000 habitants, alors que la norme au Niger est de 250 habitants par point d'eau.

L'adduction de Saga Fondo, quand à elle, est gérée par un délégataire désigné par la commune. L'installation est maintenant insuffisante pour desservir correctement une population en constante augmentation. Elle fonctionne à l'électricité et les coupures sont très fréquentes, ce qui entraîne des dysfonctionnements.

3. Amélioration de l'assainissement

En matière d'assainissement, le programme s'est centré sur la construction de latrines scolaires (6 blocs de 4 latrines dans 3 écoles) et de latrines familiales (276 latrines). Il a également permis de former et d'équiper 11 maçons locaux afin que le programme d'assainissement puisse se poursuivre de manière autonome.

Les latrines scolaires ont été installées dans les écoles des villages situés le long du fleuve afin de contribuer à la réduction de la contamination des eaux, consommées en aval par de nombreuses populations. Elles sont de bonne qualité et très largement utilisées, aussi bien par les enseignants que par les élèves. Elles ne permettent pas, par contre, de couvrir les besoins des écoles bénéficiaires puisqu'une latrine sert, en moyenne, à près de 200 élèves.

Les latrines familiales ont été construites dans les concessions. Les villageois ont apporté les matériaux et construit les murs en torchis. Le programme a pris en charge la réalisation de la dalle en béton par le maçon formé et équipé. Quelques latrines, une quinzaine, ont été construites depuis la fin du programme par ces maçons locaux. L'essaimage existe mais il reste très lent.

4. Amélioration de la sécurité alimentaire

Le programme a permis la réalisation de 11 puisards maraichers dans la foulée de la réhabilitation de la digue de Roubiré. Les puits permettent, en effet, de valoriser l'eau de la nappe, rechargée grâce à la digue. Ces aménagements simples et peu coûteux ont permis une amélioration des capacités de production de légumes de la zone. Ils contribuent à la génération de revenus pour les familles qui commercialisent leurs produits sur le marché de Niamey et à l'amélioration de la diète alimentaire.

La réalisation des puits, qui profite à 250 bénéficiaires, a créé ou consolidé 88 emplois. Elle a permis la réalisation de 55 nouveaux jardins.

5. Accès à l'éducation

Afin d'apporter une solution au manque cruel de bâtiments scolaires qui fait que de très nombreux enfants de la commune vont à l'école sous des « paillottes » de branchages construites par les parents d'élèves, le Syndicat a financé la construction de salles de classe rustiques, intermédiaires entre l'école en branchages et l'école en béton. Ces « hangars scolaires » disposent d'une charpente métallique et d'une toiture de tôles.

Afin de financer leur construction, les comités de gestion des écoles ont été dotés de moulins à céréales lors du PEODD. Le paiement, par les femmes, du service de mouture au comité de gestion de l'école a permis la construction de 3 écoles rustiques. Mais les moulins, concurrencés par des moulins privés, ont cessé de fonctionner. Avec raison, le PADD n'a pas repris l'idée, mais le besoin d'infrastructures scolaires reste et il est criant.

6. Renforcement de la gouvernance locale

Lors du PEODD, qui mettait fortement l'accent sur le renforcement des capacités, des sessions de formation des élus communaux ont été réalisées, ainsi que des voyages d'étude (missions d'échanges France/Niger). Les responsables de l'état civil dans les villages ont reçu une formation opérationnelle. Des échanges scolaires ont été entrepris entre l'école de Saga Fondo et les écoles d'Itteville. Le programme a également appuyé la réalisation du premier Plan de Développement Communal de Bitinkodji.

La formation des élus a été appréciée mais l'équipe en place n'a pas été reconduite aux élections suivantes. Les compétences acquises par les élus sortants n'ont pas été suffisamment valorisées. La coopération scolaire a été interrompue en 2008 par la nouvelle municipalité d'Itteville. L'élaboration du PDC a permis la légitimation de l'équipe municipale et une certaine amélioration des capacités des élus, mais le PDC est resté peu opérationnel par manque de moyens d'investissement pour réaliser les actions programmées par la mairie et inscrites dans le Plan. On peut dire que les résultats ont été conformes à la programmation, mais insuffisants compte tenu du niveau de départ.

III – Propositions et recommandations

1 – Stratégie d'intervention

La stratégie mise en application lors des programmes précédents a donné des *résultats suffisamment probants*. Il ne s'agit donc pas de la bouleverser, mais plutôt de voir comment apporter des *améliorations* à cette stratégie.

1. Structuration et organisation du milieu villageois

- Initier, dès le démarrage du programme, la préparation de la mise en place des organisations villageoises de base par l'identification de leaders existants ;
- Préparer et réaliser, assez rapidement après le démarrage, les premières actions de sensibilisation, puis de formation, de ces leaders, afin de renforcer leurs capacités en tant que responsables de groupements en même temps que se mettent en place les comités de gestion (formation en action) ;
- Veiller à ce que des femmes leaders puissent avoir leur place dans les instances dirigeantes de ces groupements, ce qui implique de les associer dès le départ, de les sensibiliser et de les former.

2. Renforcement en continu du capital humain

- Identifier, dès la phase de préparation, au démarrage du programme, et progressivement, les *acteurs locaux*, quelle que soit leur origine (leaders villageois, élus, fonctionnaires etc.), susceptibles de contribuer à la dynamisation du territoire d'intervention et définir les besoins de formation en termes de comportements à avoir et de connaissances à acquérir ;
- Elaborer, avec leur participation, un *programme concerté pluri-acteurs* de renforcement des capacités. Ce programme, fondamental, doit être ambitieux et sa durée devrait être celle du programme lui-même (6 ou 9 ans par exemple) ;
- Un accent particulier doit être mis sur les leaders paysans dans le but d'en faire des *animateurs villageois polyvalents*, susceptibles de poursuivre les actions de terrain au delà de la fin du programme. Ils doivent être bénéficiaires d'un processus de formation continue sur toute la durée du programme.

3. Développement du partenariat avec des organisations spécialisées

- Identifier des secteurs et domaines d'intervention susceptibles de favoriser la création d'emplois et la génération de revenus ;
- Identifier au Niger des organisations compétentes susceptibles d'apporter un appui ;
- Mobiliser les services et départements de l'Etat concernés par le domaine ;
- Mettre en place le dispositif de concertation (conventions) correspondant et assurer le suivi des accords de partenariat.

4. Renforcement de la concertation pluri-acteurs

- Mettre en place un *Comité de concertation* associant, outre l'opérateur, les divers groupes d'acteurs locaux : la municipalité, les services de l'Etat concernés par le programme comme Hydraulique, Génie rural, Education, les représentants des bénéficiaires (groupements, comités), les représentants des

services de base (délégué pour l'eau, directeurs d'écoles pour l'éducation), mais aussi les représentants éventuels d'autres projets ou programmes intervenant sur le même territoire afin de faciliter les synergies.

5. Renforcement du suivi-accompagnement de proximité

- Renforcer de manière significative le *suivi-accompagnement* réalisé par l'opérateur, en particulier en vue de la pérennisation. Il faut donc sans doute revoir la méthode ou, en tous cas, certaines modalités. Compte tenu du très bas niveau de départ, la population, comme ses responsables (les élus par exemple), ont besoin de *beaucoup de temps* pour assimiler correctement les changements proposés, c'est à dire comprendre d'abord l'intérêt de ces changements, puis les accepter, et enfin les mettre en pratique.

C'est la raison pour laquelle la mission préconise de mettre en place des *animateurs villageois endogènes* et d'assurer le suivi-accompagnement sur un temps long. C'est ce *suivi de proximité* qui constitue le meilleur moyen pour que les comités de gestion arrivent à fonctionner correctement.

6. Renforcement de la gouvernance locale, appui à l'intercommunalité

- L'amélioration de la gouvernance municipale est une priorité. Une plus grande attention doit être portée au dispositif de coopération opérateur/commune. La *convention de partenariat* doit prévoir les droits et les devoirs de chacune des parties, l'opérateur, comme la municipalité. Le suivi doit être rigoureux ;
- L'agent communal en charge de l'eau et de l'assainissement doit être recruté par la commune, mais c'est l'opérateur qui se charge de l'appuyer. Son salaire doit pouvoir être supporté par la commune à qui il rendra compte ;
- Le renforcement des capacités communales à travers les *formations* doit rester une priorité et s'appuyer sur des modalités diverses (sessions, voyages de découverte, rencontres, échanges, visites de terrain). Ce processus doit, lui-aussi, se dérouler sur une longue durée.
- Enfin, l'option récente d'élargir le champ d'intervention du SIVOA sur le territoire des 3 communes du canton de Lamordé, qui constituent une entité homogène, afin d'y favoriser l'*intercommunalité*, paraît une option pertinente.

2 – Recommandations pour un nouveau programme

1. Poursuivre les projets d'aménagements antiérosifs

Il est essentiel de poursuivre les aménagements des plateaux et glacis, en accord avec la Stratégie nationale de lutte contre les dégradations de l'environnement et en tenant compte des recommandations des Nations Unies dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

- Utiliser la technique des banquettes et tranchées qui semble adéquate, mais en fonction de la nature des sols, de leur degré de dégradation, toute la palette des techniques peut être utilisée. Les techniques des demi lunes et du « zaï », qui donnent d'excellents résultats ailleurs au Sahel, ne doivent pas être négligées ;
- Renforcer la *formation* des membres des comités dans le domaine technique, mais surtout dans celui de l'organisation elle-même, de la conscientisation sur l'importance de se prendre en mains ;
- Assurer un *suivi-accompagnement* sur le long terme (plusieurs années) ce qui suppose des moyens adéquats (personnel et moyens de déplacement) ;
- Envisager la mise en place d'un *réseau d'animateurs villageois*. Identifier, dans chacun des 17 villages, 2 ou 3 leaders, jeunes ou moins jeunes, disposant d'un bagage scolaire minimum, sur lesquels le programme pourrait capitaliser avec des sessions régulières de formation pour en faire des animateurs locaux bénévoles, au service de leur communauté tout en poursuivant leur activité traditionnelle d'agriculteurs éleveurs.

2. Reconstituer le couvert forestier

La sauvegarde et la reconstitution d'un couvert forestier en perdition sont des priorités. On dispose de leviers complémentaires, reboiser, réduire la consommation de bois ou combiner les deux actions.

- Distribuer aux villageois des *plants d'espèces fruitières* à installer dans les jardins déjà protégés par des haies vives pour éviter la dégradation par le bétail. Cette distribution pourrait constituer un attractif intéressant pour inciter les maraichers à protéger leur jardin par une haie vive, si le programme en fait une condition préalable ;
- Mettre en place de *nouvelles pépinières* qui constituent une source d'emplois pour des jeunes. Ils bénéficient, au départ, du marché captif que représente le programme qui leur achète les plants.

- Développer l'*économie du bois de feu* dans les foyers. Le foyer amélioré en argile ayant été supplanté par le foyer métallique qui se diffuse spontanément, c'est cette technique qu'il convient de privilégier.
- S'appuyer sur les *paysans novateurs*, hommes et femmes. Le succès des haies vives, alors que les autres actions de reboisement ont échoué, montre l'importance d'appuyer ce type de projet sur des paysans capables de prendre des initiatives et de mener des projets à leur terme. L'opérateur doit les identifier, les former, les accompagner, veiller à leur donner un rôle. Ils seront les relais du programme dans les villages.

3. Améliorer l'accès aux services de base

L'implication du programme dans le domaine de l'accès des populations à l'eau potable, à l'assainissement et à la scolarisation, ne peut pas être remise en cause si l'on veut apporter des *solutions durables* aux problèmes de développement de la zone. Il convient donc de poursuivre dans la même ligne que précédemment. Les principales modifications par rapport à ce qui a été fait dans les programmes antérieurs concernent :

- le suivi-accompagnement des organisations gestionnaires de l'eau et des organisations impliquées dans l'éducation ;
 - la concertation pluri-acteurs dans les domaines de l'eau comme de la scolarisation ;
 - l'appui à la municipalité pour la mise en place du dispositif de gestion communale de l'eau.
- Réaliser de nouveaux *points d'eau* (puits à grand diamètre et forages), avec les aménagements de surface correspondants ;
 - Construire de nouveaux *blocs sanitaires* dans les écoles qui en sont dépourvues et compléter les blocs sanitaires dans les écoles du fleuve déjà équipées ;
 - Construire et équiper de nouvelles *salles de classe* améliorées dans les villages où l'accueil des élèves sous des paillotes en branchages est le plus fréquent ;
 - Réactiver et renforcer les *comités de gestion* des points d'eau, créés lors des précédents programmes, des comités de gestion des écoles et appuyer la création de nouveaux comités ;
 - Aider au recrutement d'un *agent communal* en charge du service de l'eau et de l'assainissement et lui apporter un soutien technique.

4. Améliorer la sécurité alimentaire

La situation en matière de sécurité alimentaire, amène à proposer un renforcement de l'action dans ce domaine qui s'est limité, lors des deux précédents programmes, à la réalisation de puits maraichers. Ces actions sont d'autant plus importantes et urgentes que le changement climatique en cours va fortement affecter la zone sahélienne et pousser une part croissante de la population, et en particulier les jeunes, sur les routes de l'émigration.

- Sensibiliser et former les producteurs à l'utilisation d'un nouveau *paquet de techniques agro-écologiques* adaptées au milieu. Développer et vulgariser les techniques de maintien de la fertilité des sols (valorisation de la matière organique, cultures associées, haies vives, etc.)
- Appuyer l'organisation de *groupements* à vocation économique (maraichers, agriculteurs, éleveurs) ;
- Fournir aux groupements des *intrants* (semences de céréales et de légumineuses à cycle court) adaptés aux nouvelles conditions climatiques ;
- Favoriser la *conservation* des produits alimentaires (banques de céréales) et la *transformation* locale des produits.

5. Favoriser la création d'activités génératrices de revenu (AGR)

Avec la croissance démographique accélérée que connaissent les zones rurales du Niger et le problème crucial de l'emploi, en particulier pour des jeunes, un double besoin est à prendre en compte : d'une part le besoin de conserver la *valeur ajoutée* sur le territoire, ce qui passe en particulier par la transformation locale des produits agricoles, et d'autre part, le besoin de créer un maximum d'*emplois ruraux non agricoles*, ce qui passe, entre autres, par la diversification des activités rurales.

- Identifier les *ressources valorisables*, en particulier des activités dont les femmes peuvent particulièrement s'occuper, qu'il s'agisse de petits élevages (élevages de poulets ou de pintades) ou d'activités de transformation de fruits ou légumes. Mais d'autres activités peuvent être envisagées pour les jeunes, par exemple la pisciculture ou le maraichage ;
- Appuyer, avec le concours technique des services de l'Agriculture, la mise en place de *petits projets productifs*. Former les porteurs de projets et organiser les groupements ;
- Etudier la possibilité de mettre en place un *fonds de micro-crédit* pour le cofinancement de ces initiatives.

6. Développer la mobilisation partenariale en France

- Le SIVOA a un *rôle majeur* à jouer pour l'implication d'autres partenaires afin que la *mobilisation des moyens financiers* soit plus importante que lors des deux précédents programmes. Le Syndicat dispose, pour cela de

trois leviers : 1) les partenaires traditionnels, l'Agence de l'Eau et le MAEDI mais aussi l'AFD, 2) les collectivités de l'Essonne, 3) les associations et autres organisations de la société civile de la zone.

IV - Conclusion

La situation des populations rurales d'Afrique, en particulier des populations de la zone sahélienne, est très grave. La combinaison de la croissance démographique et de la dégradation continue des ressources naturelles sous la pression anthropique est explosive.

Le changement climatique en cours, et qui va s'accélérer dans les années qui viennent, va jouer un rôle de détonateur. Les sécheresses vont assécher les puits et limiter les récoltes. Des pluies d'une violence extrême vont détruire les récoltes, emporter les terres, dégrader les infrastructures. Les maladies vont proliférer.

Les jeunes se découragent. Ils n'acceptent déjà plus les conditions de vie de leurs parents. Ils accepteront encore moins des conditions qui auront empiré. La précarité provoque déjà l'exode. L'insécurité combinée à une pauvreté extrême, va engendrer des exodes massifs.

Les solutions sont connues : l'éducation et l'amélioration du niveau de vie facilitent la transition démographique, encore faut-il avoir des écoles ; l'aménagement des terrains érodés et le reboisement limitent les dégradations et contribuent à l'absorption du carbone, donc à la lutte contre le changement climatique ; l'accès à l'eau potable, l'éducation sanitaire et la construction des latrines limitent les maladies hydriques ; la bonne gouvernance s'obtient en aidant les élus de communes toutes récentes à se former, à recruter des agents communaux et à mettre en place des mécanismes participatifs (formulation des plans communaux, suivi et contrôle de l'exécution des plans) .



Mais, pour mettre en oeuvre ces solutions il faut des technologies adaptées, des ressources humaines pour les mettre en application et de l'argent pour financer les hommes et les ouvrages.

L'Etat nigérien comme la commune de Bitinkodji peuvent mobiliser un peu plus de moyens, mais ils ont déjà de la difficulté à faire face aux défis actuels. Ils seront encore plus démunis face aux immenses défis du futur proche.

Le salut doit venir aussi de l'extérieur. Il doit être la résultante d'une mobilisation de tous les acteurs, les Etats du Sud et du Nord, les organisations internationales, les banques de développement, mais aussi les ONG et les collectivités territoriales du Nord et du Sud.

Le SIVOA a un rôle pionnier à jouer au Niger. Il a dix ans d'expérience et un programme réussi. Il peut aller au-delà et montrer l'exemple. Il peut accroître les moyens qu'il consacre à la coopération, mais il peut aussi contribuer à mobiliser les autres collectivités : les villes, le Département de l'Essonne, la Région Ile de France. Ses partenaires habituels, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le ministère des Affaires étrangères cofinanceraient sans doute un programme ambitieux auquel l'AFD pourrait se joindre.

Si l'action extérieure du Syndicat peut, même très modestement, aider des nigériens à vivre décemment chez eux, ils seront sans doute moins tentés d'émigrer.

